



Réf. Farde e-Assemblées : 2578879

N° OJ : 18

Projet d'Arrêté - Conseil du 11/03/2024

**Objet :** Convention de subside 2023-2024.- "Les Nouveaux Disparus" / 2ème année de la convention.

Le Conseil Communal,

Considérant qu'à travers sa politique de solidarité internationale, la Ville de Bruxelles accorde différents subsides aux associations pour développer des projets dans le domaine de la coopération au développement et de l'éducation à la citoyenneté mondiale et solidaire, la sensibilisation et l'information ;

Considérant que la Ville de Bruxelles veut au travers l'éducation et des actions diverses conscientiser ses citoyens sur la conséquence des actes de chacun dans un monde globalisé et les nombreuses interdépendances ;

Considérant que l'ASBL "Les Nouveaux Disparus" est une compagnie de théâtre qui œuvre pour donner accès au théâtre à un public défavorisé en valorisant la diversité et qu'elle organise "Théâtres Nomades", un festival de théâtre professionnel gratuit, annuel, qui se fait en extérieur et qui propose en son sein chaque année un volet "Fil Sud" qui présente des spectacles relatifs aux défis mondiaux et aux questions de solidarité internationale ;

Vu la validation par le Collège du 11 mai 2023 et par le Conseil communal du 22 mai 2023 d'une convention de subsides de 2 ans avec l'ASBL "Les Nouveaux Disparus" pour les années 2023 et 2024 (Farde e-Assemblées : 2527134) ;

Considérant que les objectifs de ladite convention ont été respectés et atteints par l'ASBL "Les Nouveaux Disparus" ;

Considérant que l'objet de leur action demeure opportun pour répondre aux objectifs de la Ville de Bruxelles en termes d'éducation à la citoyenneté mondiale et solidaire ;

Considérant la convention biennale signée par la Ville de Bruxelles et l'ASBL Diogène en 2023 pour un soutien annuel de 4000€ (conseil communal du 20/03/2023) ;

Vu les crédits inscrits à l'article 15001/33202 du budget ordinaire 2024 ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article unique : Octroyer un subside de 4.000,00 EUR à l'article 15001/33202 du budget ordinaire 2024 à l'ASBL "Les Nouveaux Disparus" (TVA 0456.569.397) pour organiser le "Fil Sud" du festival "Théâtres Nomades" sur des thématiques relatives aux questions de solidarité internationale.

Annexes :

[Extrait Conseil 2023 \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)

